

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1 22 73

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. ERIC LE DISSES**

OBJET : Aides à la filière pêche et soutien à l'association Expéditions en Mer et Montagne.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux ports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Pour soutenir la filière pêche, le Département a voté des crédits afin d'accompagner diverses actions de maintien ou de développement des activités maritimes.

En effet, bien que la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), confie à la Région la compétence de droit commun en matière d'aide économique, par exception, le Département conserve une certaine capacité à agir, sous réserve de conventionner avec la Région dans le domaine de la pêche, de la conchyliculture et de l'aquaculture, que ce soit pour soutenir les investissements des entreprises ou financer des actions en faveur de l'environnement.

Ainsi, la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région et des départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et de la pêche, a été adoptée par délibération du Conseil départemental du 31/03/2017. Elle permet au Département d'intervenir seul ou en complément de la Région, sous forme de subvention, dans les domaines et de la pêche, de la conchyliculture et de l'aquaculture, dans le cadre du régime cadre exempté de notification

Par ailleurs, le Département a souhaité se doter d'un dispositif d'aide à la modernisation de la flotte de pêche artisanale qui s'inscrit dans le cadre d'un co-financement exclusif avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celui-ci a été adopté par délibération de la commission permanente n° 112 du 14 septembre 2018.

Ainsi, dans la limite d'un plafond d'aide publique de 50 % des dépenses éligibles, le montant de l'aide proposée par le Conseil départemental s'établit à 25 % du coût des équipements dans la limite d'un plafond d'investissements HT de 120 000 € par projet.

Dans ce cadre, quatre dossiers sont présentés aujourd'hui au titre de ce dispositif. Ils concernent l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité à bord des navires de pêche. Les investissements à réaliser s'établissent à 683 423,20 €. Le Conseil régional a voté en commission permanente du 19 octobre 2018 une aide globale de 170 855,78 €, soit 25% des investissements éligibles pour ces projets.

Les projets présentés et les propositions de notre intervention sont précisés dans le tableau joint en annexe au rapport.

Conformément aux critères retenus par notre collectivité, le montant des aides proposées pour ces quatre projets d'investissement s'établit à 81 525 € représentant 12 % des dépenses engagées.

De plus, l'association Expéditions en Mer et Montagne (EXPE2M), située 30 impasse de l'Escalette 13008 Marseille, sollicite une aide pour la réalisation de son projet Earthship Sisters. Cette initiative a pour ambition de créer une communauté dynamique de femmes engagées qui sèmeront l'envie d'agir en développant leur potentiel d'ambassadrices du changement et ainsi, de décupler le rayonnement de leurs actions pour la planète.

Pour cela l'équipe met en place un programme performant composé d'une formation en leadership environnemental au féminin, d'une navigation de 16 jours en Méditerranée et d'un marrainage par des Earthship Mothers. A la suite du programme chaque 'Sister' réalisera un projet concret pour la planète.

Pour mener à bien ce programme, l'association sollicite une subvention de 5 000 € qui représente 1,5 % de son budget.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL